

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 25 MARS 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 25 mars 2021*

Aujourd'hui, à treize heures quinze, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 67 Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions
- n° 85 Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.